



Délibération numéro	2024/93	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21
Vote par procuration		03
Date convocation	12/06/2024	
Date de publication	25/06/2024	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le dix-huit juin,
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Stéphane LE BRUN, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA. Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : M. Didier GENTY donne procuration à Mme Marion GÉLIS, Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HO, Mme Corinne MASSA donne procuration à M. Julien GLINKOWSKI.

Absents excusés : MM. Michel VIGNES, Didier GENTY, Sophie RENARD, Corinne MASSA, Cédric HAMMER.

Absents : MM. Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Corinne PONS.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI

Objet : Tarification de la vente d'affiches

Une édition d'affiches représentant un quartier ou un élément patrimonial a été décidée par la commission culture et communication. La première de la série est éditée, elle représente la place de la République. L'illustration style « Marcel » a été réalisée par l'agence Agitéo au départ pour la carte de vœux et ensuite déclinée en affiche. L'affiche au format 40 x60 cm est offerte encadrée à l'occasion des mariages ou pour des événements particuliers sur demande du Maire ou des Adjointes (ex. ville jumelle, personnalités, champions sportifs...). Un modèle au format A4 est aussi éditée pour offrir à l'occasion des baptêmes républicains.

Madame Corinne Gouzy, adjointe en charge de la culture et de la communication indique qu'il a été décidé en commission d'en éditer une chaque année. Pour 2024, la halle centrale sera représentée. Suite à

plusieurs demandes d'achat de l'affiche formulées auprès des services, la commission du 26 avril 2024 s'est interrogée et a décidé sa mise en vente.

Il est proposé de vendre l'affiche aux tarifs suivants :

- o Tarif : 10€ affiche seule – 30€ affiche encadrée.

Il est proposé qu'elle soit vendue à :

- o La médiathèque municipale « François Mitterrand »
- o À la mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la mise en vente de l'affiche aux tarifs indiqués ci-dessus et les lieux de vente.

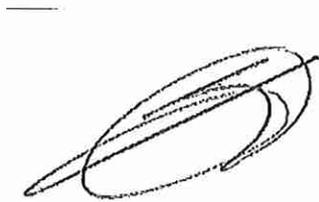
Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la mise en vente de l'affiche aux tarifs indiqués ci-dessus et les lieux de vente.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Julien GLINKOWSKI



Le Maire,
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.